REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE BORNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2021 PROCES-VERBAL DE SEANCE

Etaient présents : Champel Thierry, Michel Yves, Laborde Josette, Tailland Thierry.

Absents excusés : Gleyze André, Gleyze Jeannine, Perrin Jean-Michel.

Gleyze Jeannine avait donné procuration à Champel Thierry, Perrin Jean-Michel avait donné procuration à Tailland Thierry.

- 1. Délibération pour la création de poste de secrétaire de mairie : ajournée.
- 2. **Délibération pour la souscription d'une assurance sur les risques statutaires :** souscription à l'assurance de groupe proposée par le Centre De Gestion de la FPT 07 si nécessaire, **adoptée (6 voix pour, 0 ctre, 0 abst)**.
- 3. Achat de matériel de bureautique et de téléphonie (dans la perspective de la création d'un poste de secrétaire de mairie: adoptée (6 voix pour, 0 ctre, 0 abst).
- 4. Délibération concernant la protection de terrains appartenant à la commune de Loubaresse sur le territoire de Borne : ajournée afin d'obtenir plus d'information.
- 5. Décision du Conseil Municipal sur les modifications des attributions de compensation votées par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées : le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents ou représentés contre la modification du montant des attributions de compensation figurant sur le rapport de la C.L.E.C.T. Du 28/01/2021 et adoptée par la délibération N° 2021-07 du conseil communautaire de la C.C. Montagne d'Ardèche.
- 6. Suite à la décision de la commune de St Étienne de Lugdarès de ne plus mettre des heures de secrétariat à disposition de la commune de Borne, aménagement d'un bureau pour le secrétariat : La décision de faire ces travaux est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés ; Le Maire est chargé de faire intégrer ces travaux dans la demande de permis de construire concernant le bâtiment de la mairie et de prendre les dispositions nécessaires pour que ces travaux soient effectués en priorité.Un appel d'offres sera lancé au plus tôt.
- 7. Délibération modificative concernant la mise à disposition de la parcelle AN60 et adoption du projet de convention : adoptée (6 voix pour, 0 ctre, 0 abst).
- 8. Délibération sur le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable : adoptée (6 voix pour, 0 ctre, 0 abst).
- 9. Fourniture et pose des compteurs d'eau au Mas de Truc : L'entreprise Teyssier /RRTP qui a fait les travaux d'adduction d'eau est retenue pour la fourniture et la pose des compteurs d'eau sur la base d'un prix unitaire (fourniture et pose) de 60.00€ H.T. Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- 10. Lettre aux propriétaires ayant demandé un branchement au réseau d'eau potable de Mas de Truc: Les membres du Conseil présents ou représentés ont approuvé le modèle de lettre présenté par le Maire. Ce dernier fera passer au plus tôt un modèle de règlement de l'eau pour approbation.

Information : Bouygues Télécom installera prochainement un réémetteur 4G sur la commune. Le choix de l'emplacement n'est pas encore déterminé. Le Maire et(ou) un conseiller sont chargés de rencontrer le responsable de l'opération de l'entreprise afin d'adapter au mieux ce futur équipement aux besoins selon les possibilités techniques d'implantation.